

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 16-DCM-DGS-158

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE CINQ DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Novembre 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES
COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS PRADETANES POUR L'EXERCICE 2016**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Bénédicte LE MOIGNE à Hervé STASSINOS
Bernard PEZERY à Yves PARENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

En cette fin d'exercice, des ajustements sont nécessaires dans les attributions de subventions aux associations pradétanes :

☞ L'association des commerçants et artisans du Pradet (ACAP) d'une part, sollicite un soutien financier de la Ville au titre de l'exercice en cours.

Dans la mesure où nous développons un partenariat étroit avec ces acteurs de notre vie locale, et au regard de l'importance que la municipalité accorde à la valorisation du secteur associatif, cette demande nous apparaît tout à fait justifiée. Tout au long de l'année L'ACAP témoigne en effet de son action que ce soit au sein du Pradet Gourmand, du Pradet Côté Jardin, ainsi que de nombreuses manifestations, notamment en période estivale.

☞ L'association USP Foot appelle la Ville à lui attribuer une subvention d'équilibre en raison d'une augmentation imprévue de ses charges sur l'exercice 2016 risquant de mettre en péril le devenir de l'association. Le montant de l'aide sollicitée se porte à 10 000 €.

La somme est conséquente mais la municipalité n'entend pas risquer de compromettre cette pratique sportive qui bénéficie à de très nombreux jeunes pradétans à la seule raison de difficultés de gestion du club sportif.

Pour autant il ne s'agit pas d'un blanc-seing donné et la Ville va étudier précisément chaque justificatif associé à ces charges imprévues.

Le versement de la subvention sera donc assujéti à la stricte production de ces pièces.

Bien entendu, d'une manière générale, conformément à la réglementation en la matière et notamment les dispositions de la loi 2000-321 en ses articles 9-1 et suivants, l'utilisation de ces fonds publics donnera ensuite lieu à une évaluation, et à un suivi de l'emploi des sommes versées.

Ces éléments seront intégrés au point annuel que réalise la commune avec chaque association au regard du bilan financier comme des résultats de ses actions, en prévision de l'instruction des demandes de subventions pour le prochain exercice budgétaire.

Je vous propose donc de vous prononcer pour :

- **L'attribution d'une subvention municipale à l'Association des Commerçants et des Artisans du Pradet, au titre de leur intérêt général local, pour un montant total de 2 000 € (deux mille euros), les crédits correspondants étant portés au budget,**
- **L'attribution d'une subvention municipale à l'Association USP Foot, au titre de leur intérêt général local, pour un montant total de 10 000 € (dix mille euros), somme qui sera employée à l'équilibre budgétaire de l'association, les crédits correspondants étant portés au budget,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre de ces décisions.**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

